

# Compte Rendu CTL du 3 juillet 2018

Ce CTL s'est réuni en seconde convocation suite au boycott de la première convocation (prévue le 25 juin) de la part de Solidaires et de la CGT.

Entre les deux dates, la direction nous a transmis une fiche rectificative pour le point 1 (report de la fermeture de la trésorerie de Jarnac)

En préambule, Solidaires Finances Publiques a lu la déclaration liminaire jointe à ce compte rendu.

Nous avons fortement et longuement insisté dans cette liminaire sur le rapport de la Cour Des Comptes (CDC) publié le 20 juin dernier. Ce rapport à charge contre notre administration (dont vous trouverez les principales annonces dans notre liminaire) a suscité certaines réactions de la part de notre directeur.

Nous vous les listons pêle-mêle :

– le 28 juin dernier, l'ensemble des directeurs départementaux et régionaux étaient réunis à Bercy. Le rapport n'a pas été accueilli avec le plus grand enthousiasme (heureusement ! NDR)

– le 11 juillet prochain, l'ensemble des directeurs du Ministère seront réunis à Bercy devant notre ministre, des annonces politiques concernant la DGFIP et le ministère seront faites. Certaines annonces sont déjà supputées. Les préconisations de la CDC seront très certainement reprises.

– Notre directeur indique que ce rapport ressemble à du pilonnage, afin de « probablement préparer les esprits ».

– La vraie question selon lui, c'est celle du service public que l'on veut. Faut-il s'arc-bouter et se faire laminer, tels les Français en 1940 derrière la ligne Maginot ?

*Voilà une surprenante métaphore. Certes, la volonté de notre directeur est de souligner **selon lui** l'archaïsme de notre administration, la nécessité de la transformer afin de coller à l'image que se fait notre gouvernement de la modernité. Cependant, utiliser une référence guerrière n'était peut-être pas judicieuse, surtout en ces temps troublés.*

– La DGFIP est en capacité d'assurer ses missions, et rien ne démontre que les autres (administrations ou sociétés privées) feraient mieux (Merci ! NDR)

– La motion du conseil municipal de Confolens contre le transfert du SIE vers Angoulême est affligeante (sic) en raison de la réalité économique du territoire. En effet, l'ASR est une nécessité et l'implantation ou non de la DGFIP ne va pas améliorer la situation. À notre réponse concernant la défense de la vie de Confolens, le Directeur a maintenu le terme d'affligeant, car les enjeux de la Charente Limousine se limiteraient aux abattoirs...

– l'idée d'un SPF national n'est pas très bonne à cause de la complexité de la mise en place. Le transfert de la mission topographique à l'IGN n'est pas évidente, car la cartographie par photo n'est pas assez précise pour sécuriser les limites de propriété.

– Sur les conventions passées avec les MSAP, la DGFIP n'a pas l'exclusivité de l'information fiscale... Les MSAP de la Poste sont financées par des subventions publiques, donc la DGFIP sera présente.

De toute façon, et pour conclure (et clore) le débat, M. le Directeur a rappelé que les suppressions d'emploi ont été annoncées lors de la campagne présidentielle, et que le peuple a choisi. Même si la légitimité démocratique n'empêche pas l'action syndicale, ces discours d'estrade n'ont aucune portée. La vie démocratique, c'est se présenter et gagner.

Bref, comme vous pouvez le constater, le rapport de la CDC et les annonces qui vont suivre inquiètent jusqu'en haut lieu, mais ne comptons pas trop sur la haute hiérarchie pour se battre pour notre administration...

## **I Projet d'ASR 2019**

### **1° Fermeture de la trésorerie de Villebois-Lavalette**

Le principal argument de la direction justifiant cette fermeture est le suivant : « *Au regard des difficultés de sécurité et de continuité du service public en cas d'absence imprévue ou de congés des agents, le regroupement des activités sur des structures plus importantes permet d'optimiser le fonctionnement des services.* »

Le deuxième argument, national, est la volonté d'une seule trésorerie par EPCI. Pour les trésoreries du département qui ne gèrent plus d'EPCI, les jours sont donc comptés.

Nous avons néanmoins porté quelques remarques :

- Comme toujours, les tâches effectuées par les comptables, autres que managériales, ne sont jamais quantifiées. Dès lors, les transferts d'emploi en fonction des charges de travail sont nécessairement décalés par rapport à la réalité du terrain.
- Le transfert de nouvelles charges de travail vers Chalais, dont les difficultés ne sont un secret pour personne, n'est peut-être pas l'idée la plus judicieuse. Les 3 emplois (1 IDIVCN, 1 B et 1 C) étant actuellement vacants, aucun effectif ne sera présent à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Comment va fonctionner la trésorerie ? La direction nous a indiqué que le comptable actuel muté au 1<sup>er</sup> septembre à La Rochefoucauld fera l'intérim et que pour le reste l'EDR sera mobilisée...

Concernant les emplois, le poste B est transféré à la TAMA et le poste C à la trésorerie de Chalais. Quant au poste d'IDIVCN qui devrait devenir non comptable, on saura à la fin de l'année s'il est supprimé ou pas.

Nous avons voté contre.

### **2° Fermeture de la trésorerie de Jarnac**

Le projet initial, à savoir la fermeture totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019, n'a pas eu l'aval total du préfet en raison de modifications de compétences de la communauté de communes du grand Cognac courant 2019.

En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 seule la partie « impôt » sera transférée sur Cognac dans un premier temps. La trésorerie deviendra donc spécialisée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Nos actions à Jarnac (manifestation et interpellation du public devant la trésorerie le 3 mai, interpellation de la presse et des élus) ont peut-être eu un modeste impact sur le report de cette fermeture.

Le Directeur a une nouvelle fois manifesté son profond respect des élus locaux en qualifiant d' « éléments de clocher » certaines inquiétudes et certains reproches exprimés par les élus.

Concernant les emplois, un poste B sera transféré au SIP de Cognac au 1/1/2019. L'agent concerné bénéficiera des règles de gestion actuelles. Au cas particulier, changement de structure dans la même RAN avec priorité nationale et priorité locale sur l'emploi transféré.

Précision : pour les modifications prévues en 2020 ce seront les nouvelles règles qui s'appliqueront (et que l'on connaît pas encore !).

Nous avons voté contre.

La direction a précisé que les deux postes des comptables avaient fait l'objet d'une demande de gel pour les prochains mouvements de mutations des IDIV Comptables.

### 3° Spécialisation de la trésorerie de Chalais

La partie recouvrement de l'impôt est transféré sur le SIP/SIE de Barbezieux et la trésorerie de Chalais devient donc une trésorerie spécialisée secteur local.

Aucun emploi pastillé « impôt » ne sera transféré vers Barbezieux... mais soyez rassurés, un travail sur les restes à recouvrer sera piloté par la Direction.

Nous avons voté contre.

### 4° Transfert du SIE de Confolens vers le SIE d'Angoulême

La convention de fonctionnement déjà signée sera prorogée jusqu'en décembre. Une réunion est prévue en juillet afin de faire évoluer cette convention. La volonté de la direction est une montée en puissance du SIE d'Angoulême.

Nous avons souligné que les 3 emplois transférés sont vacants et que le tout numérique a des limites... Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SIE d'Angoulême récupère le travail, 3 emplois B mais aucune personne physique !!! Réponse de la direction : « il faudra travailler autrement ». Il a également été annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur le fonctionnement des SIE...

Quant aux positions exprimées par les élus, l'argument ne peut pas porter selon la direction, car il n'y a pas de fermeture de poste (du coup, l'avis du préfet n'est pas requis).

Nous avons voté contre

Nous en avons profité pour évoquer la situation du SIP, qui au 1<sup>er</sup> septembre verra partir trois agents qui ne seront pas remplacés. Aucun ALD n'y a été affecté (les domiciles des agents stagiaires C étant très éloignés de Confolens,... ce n'est pas souvent que de telles précautions sont prises !!). En conséquence, c'est l'EDR qui sera mis à forte contribution. L'EDR actuellement affectée au SIE se verra peut-être renforcée par d'autres.

La Direction a souligné que le SIP a déjà bénéficié de travail à distance et de renfort de la part des autres SIP. Cette « déportation du travail » (sic) pourrait s'accroître, avec le soutien également des services de direction.

Bref, aucune réponse claire aux inquiétudes des collègues.

### 5° Modification du périmètre de compétence de la trésorerie hospitalière

La direction a estimé que 5 emplois suffisaient au transfert de l'ensemble des missions vers la trésorerie hospitalière, soit la gestion des hôpitaux de Cognac, Châteauneuf-sur-Charente, Confolens et Ruffec.

Nous avons vivement réagi et indiqué que la charge de travail était mal quantifiée et que selon nos calculs, ce ne sont pas 5 mais 8 emplois qui devaient être transférés !

À ceci, notre directeur a répondu qu'il était arrivé au même nombre. Mais (car évidemment il y a un mais), il y avait déjà 2 surnombres à la trésorerie hospitalière.

Nous devrions donc arriver à 6 emplois (8-2) ! Eh bien non, ce seront 5 emplois car 6 serait irréalisable pour les trésoreries qui transfèrent... Cela ne montre pas du tout que les effectifs étaient déjà notoirement insuffisants.

Quant aux spécificités de la mission (recouvrement, gestion de la BDF, gestion des hébergés, payes hospitalières...), la Direction en est consciente... la preuve, elle promet que la trésorerie hospitalière bénéficiera de tout le soutien nécessaire.

Encore une fois, en refusant d'acter les emplois nécessaires à la bonne exécution des missions, la Direction prépare toutes les conditions d'un échec des transferts.

La direction va prendre en main ces transferts via la mise en place de groupes de travail.

Notre directeur nous a également précisé que les 2 hôpitaux restants (CHS Camille Claudel et Barbezieux) seront transférés dans un avenir plus que proche.  
La trésorerie de La Couronne ne gérant déjà plus d'EPCI, son avenir semble malheureusement tout tracé...

Nous avons voté contre

Concernant les 5 emplois transférés, la trésorerie hospitalière « recevra » un poste B et un poste C de la trésorerie municipale de Cognac, un poste B de la trésorerie municipale de Confolens, un poste B et un poste C de la trésorerie municipale de Ruffec.

Concernant le poste B de Ruffec, en raison des rompus (la mission transférée ne correspond pas forcément à des emplois entiers) il est transféré, car il s'agit d'une vacance pérenne. Succulent, le poste reste vacant pendant plusieurs années. Le travail est fait, donc on peut le supprimer.

Les agents concernés bénéficieront des règles de gestion actuelles. Au cas particulier, même structure dans des RAN différentes, avec priorité nationale et priorité locale sur l'emploi transféré, ou maintien sur la commune.

**À noter que, cette année, les ASR sont déconnectées des suppressions d'emplois.**

**Chers collègues, ne vous réjouissez pas trop vite, ces transferts ne sont donc que provisoires, à voir en fin d'année s'ils ne sont pas diminués des réductions d'effectifs !**

Un dernier point, non-inscrit à l'ordre du jour nous a également été communiqué : la proposition/réflexion émise auprès de la DG de spécialiser la gestion des EHPAD dits autonomes au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La gestion des EHPAD de Montbron, Ruffec et Aubeterre seraient confiées à la Paierie Départementale et l'EHPAD Talleyrand de Chalais à la trésorerie hospitalière... Affaire à suivre de très très près lors du prochain CTL.

La Direction a également indiqué que la fusion des 3 SPF devrait aboutir en 2019. Les postes IDIV comptables des SPF 2 et 3 ont fait l'objet d'une demande de gel à la centrale.

## **II Présentation du DUERP et du PAP 2018**

Le DUERP et le PAP ayant été présentés au dernier CHSCT du mois de juin, nous avons formulé les mêmes observations.

Pour mémoire, nous nous étions abstenus lors du vote au CHSCT car une fois de plus, aucun plan ambitieux n'a été pensé et a fortiori proposé.

Le PAP a été modifié et précisé suite au CHSCT, ce n'est donc pas exactement le même document qui a été présenté au CTL. Rappel donc de notre remarque lors du CHSCT : les documents examinés, transmis tardivement, n'étaient clairement pas finalisés...

## **III Organigramme de la DDFIP**

Peu d'observations à présenter à part le départ de 2 AFIPA et l'arrivée d'un seul. Ainsi le surnombre qui existait disparaîtra au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## **IV Transfert d'un emploi entre le SIP d'Angoulême et le PCR**

L'emploi concerne la cellule CSP du SIP. En effet, la volonté de la direction (conformément à une note de la DG) est de transférer l'ensemble des CSP d'initiative traités dans les SIP vers le PCR.

Même si ce projet paraît cohérent, nous nous sommes abstenus lors du vote.

En effet, seule est évoquée la charge de travail représentée par le transfert de l'activité du SIP d'Angoulême (transfert d'un emploi). Pour les autres SIP, aucune charge n'est pour l'instant estimée et a fortiori traduite en emplois.

Concernant le transfert de l'emploi B au 1<sup>er</sup> septembre 2018, l'agent concerné bénéficiera des règles de gestion actuelles. Au cas particulier, aucun changement de structure dans la même RAN et la même commune avec obligation de suivre la mission transférée. La régularisation se fera par une prochaine CAPLocale. En attendant la réunion de celle-ci, l'agent sera détaché.

Le discours sur cette restructuration est différent : les transferts d'emplois ultérieurs se feront sous condition des suppressions d'emplois en 2019...

Autant dire qu'aucun autre emploi ne sera transféré au PCRCP (surtout lorsque la Direction insiste sur l'allègement de certaines tâches du PCRCP)

### **V Mise en place de l'Accueil Personnalisé Sur Rendez-Vous (APRDV) dans les SIE**

Que dire... La volonté de détourner (désintoxiquer ?) les usagers de nos accueils est manifeste.

Pourtant un récent sondage indiquait que **91 %** des sondés étaient très satisfaits des prestations reçues.

La Direction indique qu'il s'agit d'un mode de fonctionnement normal pour les professionnels : tout se fait sur rendez-vous. La capacité d'adaptation des usagers est réelle, il suffit de faire prendre de « bonnes » habitudes...

Ainsi, selon la direction, c'est grâce à la mise en place de l'APRDV que l'on pérennise l'accueil physique !

La mise en place de cette organisation ayant un impact sur les conditions de travail, le point initialement prévu pour information est soumis pour avis : nous avons voté contre.

### **VI Modification des horaires d'ouverture des CFP**

La direction a décidé de réduire à sa portion congrue les horaires d'ouverture des services se trouvant dans des communes de moins de 10 000 habitants (soit toutes les communes sauf Soyaux, Angoulême et Cognac).

À compter du 1<sup>er</sup> novembre, les services concernés n'ouvriront plus que le minimum prévu par la réglementation, soit 16 heures par semaine.

Le discours de la Direction reste constant (et consternant) : du fait de la réduction des effectifs, la priorité doit être mise sur l'exécution des tâches et le traitement des dossiers. L'accueil doit être réduit et l'usager discipliné !

Sur une même commune, lorsque les services concernés n'étaient pas et n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les jours et horaires d'ouverture, la direction a tranché. Point.

Suppressions massives d'emploi, disparition progressive de l'accueil. Nous allons donc tout droit vers la disparition de la réception multicanal de la DGFIP (comme ce que préconise la Cour des Comptes, est-ce bien surprenant ?)

Nous avons voté contre

### **Vos représentant-e-s Solidaires Finances Publiques à ce CTL :**

Pascal FORGAS, Maryfrance FOUGERON, Nathalie JABLI et Noël PELLETIER

Nous ont assisté en qualité d'expert-e pour ce CTL Amélie BLANC et François POUYDEBASQUE

### **BONNES VACANCES A TOUTES ET TOUS**

**Reposons-nous bien, la rentrée sera importante !**

Suivez-nous pendant l'été sur le site de [Solidaires Finances Publiques](#)  
et sur [notre page Facebook](#)